



La culture est une force

**Renforcer la place du doublage dans  
l'industrie canadienne du long métrage**

**Mémoire présenté au  
Comité permanent du patrimoine canadien  
dans le cadre de son  
Examen de l'industrie canadienne du long métrage**

Présenté le 6 mai 2015

## Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Enjeux : la crise du doublage, ses causes et son impact .....	7
3. Recommandations de l'UDA pour renforcer l'industrie canadienne du doublage .	10
4. Conclusion.....	13

---

### À propos de l'Union des artistes

L'Union des artistes (UDA) est un syndicat professionnel représentant les artistes qui travaillent en français au Québec et au Canada, ainsi que tous les artistes œuvrant dans une autre langue que le français et l'anglais au Québec.

L'UDA regroupe quelque 12 700 artistes membres, dont environ 8 200 membres actifs et 4 500 membres stagiaires. Ceux-ci sont regroupés au sein de quatre catégories, soit les acteurs, les chanteurs, les animateurs et les danseurs.

La mission de l'UDA : défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la plupart des travailleurs autonomes. Au cœur de ses activités : négocier des conditions minimales de travail et de rémunération des artistes dans les secteurs de sa compétence et assurer le respect des ententes collectives.

Par sa connaissance du secteur des arts et de la culture, des artistes et de leurs conditions de travail, l'UDA joue un rôle de premier plan en matière de représentation auprès des instances politiques municipales, provinciales et fédérales. Son action s'étend aussi sur la scène internationale où elle a noué des liens avec des organisations d'envergure.

Membre de Compétence culture, de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle et du Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec, l'UDA est affiliée à la Fédération internationale des acteurs. Sa présidente, Sophie Prigent, est sa porte-parole.

Pour obtenir davantage d'informations à propos de l'UDA, visitez : [www.uda.ca](http://www.uda.ca).

# 1. Contexte

## Un examen qui tombe à point

L'industrie cinématographique canadienne et québécoise joue un rôle primordial dans la promotion de notre identité culturelle. En raison de son rôle, l'UDA est pleinement consciente des défis auxquels cette industrie est confrontée et qui font l'objet du présent examen par le Comité permanent du patrimoine canadien.

L'UDA souhaite profiter de cet examen de l'industrie canadienne du long métrage que réalise le Comité permanent du patrimoine canadien pour soulever un enjeu particulier qui ne fut pas encore abordé, c'est-à-dire l'avenir du doublage en français d'œuvres cinématographiques.

Le doublage joue un rôle critique dans l'industrie cinématographique canadienne. Il permet au public de visionner des œuvres canadiennes anglaises et étrangères dans sa langue de proximité. Le doublage réalisé ici procure ainsi aux Canadiens une expérience cinématographique de plus grande qualité qui tient compte de ses particularités linguistiques et culturelles. Cette pratique n'est d'ailleurs pas unique. Les publics de nombreux autres pays privilégient eux aussi le doublage comme mode d'adaptation linguistique. Le doublage joue également un rôle rassembleur puisqu'il permet aux Canadiens d'avoir accès au contenu développé par des créateurs d'ici dans la langue officielle de leur choix.

Bien qu'au cours des 40 dernières années, l'industrie canadienne du doublage en langue française ait développé une expertise solide et reconnue internationalement pour son excellence, elle vit aujourd'hui une situation de crise qui menace son avenir.

L'industrie peine en effet à maintenir ses parts de marché, au Canada et sur les marchés d'exportation. Sans une plus grande conscientisation et mobilisation pour assurer son succès, elle risque de mourir à petit feu. Le public canadien francophone, qui a à maintes reprises exprimé sa préférence pour la traduction locale, risque ainsi de perdre accès à des œuvres cinématographiques qui lui ressemblent.

Il est donc à notre avis essentiel que cet examen tienne compte de l'apport du doublage à l'industrie cinématographique et de l'état précaire dans laquelle il se trouve aujourd'hui. C'est donc pour conscientiser davantage le comité à cette problématique que ce mémoire :

- Dresse un portrait du rôle et de l'importance du doublage francophone au sein de l'industrie cinématographique canadienne;
- Présente les principaux défis propres au doublage, et;
- Propose des solutions permettant d'y répondre.

## L'importance du doublage dans l'industrie du long métrage canadien

Au Québec seulement, l'industrie du doublage regroupe environ 800 professionnels et artistes. Parmi ces postes hautement spécialisés, on compte environ 500 comédiens et

300 autres professionnels incluant des directeurs de plateau, preneurs de son, mixeurs, techniciens de son et du personnel de soutien à la production.

L'Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP) évaluait le chiffre d'affaires de l'industrie à 23,1 millions de dollars en 2012 et estimait que les productions cinématographiques projetées en salle représentaient 36 % des contrats de doublage, les 64 % restants étant composés des productions destinées à la télévision, aux nouveaux médias et aux vidéoclubs. Ces données sont quelque peu supérieures aux revenus de doublage rapportés par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) apparaissant aux tableaux 1 et 2 ci-dessous, puisque ces derniers ne concernent que les productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films et exclut donc certains contrats.

**Tableau 1 – Contrats de production cinématographique selon le premier marché et le format, Québec, 2009-2013<sup>1</sup>**

	Cinéma		Télévision		Vidéoclub		Total	
	n	M\$	n	M\$	n	M\$	n	M\$
2009-2010	154	9,5	217	14,2	69	2,7	440	26,5
2010-2011	72	5,0	210	14,6	-	-	282	19,7
2011-2012	82	5,2	177	12,9	-	-	259	18,2
2012-2013	103	5,9	186	10,9	-	-	289	16,9

**Tableau 2 – Coût moyen des contrats de doublage, Québec, 2009-2013<sup>2</sup>**

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Valeur totale des contrats de doublage (M\$)</b>	26,5	19,7	18,2	16,9
<b>Nombre total de projets</b>	440	282	259	289
<b>Coût moyen des contrats de doublage (\$)</b>	60 186	69 921	70 125	58 647

L'industrie du doublage génère également des entrées de capitaux étrangers au Canada puisqu'une part importante des revenus des entreprises de doublage proviennent de l'extérieur du pays. L'ANDP estime que près de 95 % des demandes de doublage pour la catégorie « fiction – cinéma – animation », catégorie représentant deux-tiers du chiffre d'affaires de l'industrie – viennent de l'extérieur du Québec<sup>3</sup>.

Bien que le doublage d'œuvres cinématographiques projetées en salle ne représente que 36 % des contrats de doublage, cela demeure le secteur où le taux de pénétration de

<sup>1</sup> Observatoire de la culture et des communications du Québec, tiré de l'Association nationale des doubleurs professionnels, « Mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise », septembre 2014, page 9. Compte tenu du nombre peu significatif de doublages pour le marché de la vente au détail, ceux-ci ont été intégrés au marché de la télévision.

<sup>2</sup> Observatoire de la culture et des communications du Québec, tiré de l'Association nationale des doubleurs professionnels, *op cit.*

<sup>3</sup> Association nationale des doubleurs professionnels, *op cit.*

l'industrie est le plus élevé. En effet, les entreprises de doublage consultées estiment qu'environ 80 % des productions cinématographiques projetées en salle sont doublées localement. Il est principalement ici question de productions étrangères (et en majorité américaines) projetées en français comme l'indique le tableau 3 ci-dessous.

Ces données sont similaires à celles contenues dans le Rapport du Forum sur le développement du doublage à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dévoilé en avril 2010 et dans lequel on observait que quatre des six grands studios affichaient alors un taux de doublage variant entre 76 à 100 %, et que le bilan des deux grands studios réalisant le moins de doublage au Québec s'améliorait d'année en année<sup>4</sup>.

**Tableau 3 – Projections selon le pays d'origine et la langue de projection des films, Québec, 2013<sup>5</sup>**

	<b>Nombre</b>	<b>% du total</b>
<b>Canada</b>	<b>10 000</b>	<b>1,1</b>
Langue française	6,183	61,8
Autres langues	3 817	38,2
<b>États-Unis</b>	<b>786 844</b>	<b>83,0</b>
Langue française	552 984	70,3
Autres langues	223 860	29,7
<b>France</b>	<b>44 758</b>	<b>4,7</b>
Langue française	44 053	98,4
Autres langues	705	1,6
<b>Grande-Bretagne</b>	<b>17 999</b>	<b>1,9</b>
Langue française	7 208	40,0
Autres langues	10 791	60,0
<b>Québec</b>	<b>67 049</b>	<b>7,1</b>
Langue française	66 631	99,4
Autres langues	418	0,6
<b>Autres pays</b>	<b>21 301</b>	<b>2,2</b>
Langue française	9 992	46,9
Autres langues	11 309	53,1
<b>Total</b>	<b>947 951</b>	<b>100,0</b>
<b>Langue française</b>	<b>687 051</b>	<b>72,5</b>
<b>Autres langues</b>	<b>260 900</b>	<b>27,5</b>

Ce rapport constatait donc que les films à fort tirage destinés au grand public sont à quelques exceptions près doublés ici. Cette décision s'explique avant tout par des facteurs économiques, les grands studios étant sensibles aux caractéristiques du marché québécois et souhaitant plaire au plus grand nombre de consommateurs. Le choix de doubler un film au Canada ou à l'étranger est avant tout une décision d'affaires basée sur la rentabilité, les

<sup>4</sup> Rapport et recommandations du Forum sur le développement du doublage à Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, « Le développement de l'industrie du doublage au Québec », 16 avril 2010.

<sup>5</sup> Observatoire de la culture et des communications du Québec, « Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante », Édition 2014, publié en juin 2014, page 31.

prévisions de revenus sur le marché québécois et la plus-value qu'offre le lancement d'une version française au Québec en même temps que la campagne de promotion nord-américaine. Le rapport prévoyait alors que la situation était susceptible de se détériorer en raison du rétrécissement des fenêtres de diffusion, de la segmentation des auditoires et de l'émergence de nouvelles plateformes de diffusion.

L'industrie du doublage connaît le plus de difficultés à l'heure actuelle t dans les autres marchés tels que ceux des productions télévisuelles et des productions cinématographiques qui ne sont pas projetées en salle. En effet, ces marchés échappent de plus en plus à l'industrie canadienne du doublage, et ce, pour des raisons que nous évoquerons dans la prochaine section.

## **L'importance du doublage sur le plan culturel**

Chaque fois qu'il a été consulté, le public québécois a toujours exprimé très fortement et majoritairement sa préférence pour les doublages québécois. Les plus récentes données de Téléfilm Canada confirment d'ailleurs qu'une majorité de Canadiens visionnent des films exclusivement dans leur langue (78 % des Canadiens anglophones contre 54 % des Québécois francophones), ou visionnent la plus grande partie de leur contenu dans leur langue (96 % des Canadiens anglophones et 80 % des Québécois francophones). Cette proportion augmente lorsqu'il est question de téléseries, avec 96 % des Canadiens anglophones et 82 % des Québécois francophones qui visionnent des séries dans leur langue<sup>6</sup>.

Comme le mentionnait le CRTC dans sa plus récente politique réglementaire de radiodiffusion, « Le doublage d'émissions au Canada procure aux téléspectateurs canadiens une expérience de plus grande qualité des émissions doublées. Cela provient du fait que la version doublée au Canada tient mieux compte des particularités linguistiques et culturelles du téléspectateur canadien, en utilisant les expressions et les accents familiers (...) »<sup>7</sup>. À cet égard, le public canadien n'est pas unique, puisque les études démontrent qu'ici comme ailleurs, la population accepte mal une version dans laquelle elle ne se reconnaît pas<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Téléfilm Canada, « Étude sur la consommation du contenu audiovisuel par les Canadiens en 2014 », juin 2014.

<sup>7</sup> Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-86 », publié le 12 mars 2015.

<sup>8</sup> Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), « L'industrie du doublage : consolidation et nouveaux marchés », août 1998.

## 2. Enjeux : la crise du doublage, ses causes et son impact

Dans le contexte de cet examen de l'industrie canadienne du long métrage, le Comité permanent du patrimoine canadien s'intéresse particulièrement aux changements s'étant produits depuis la publication de sa dernière étude sur l'industrie cinématographique en 2005.

Bien que l'étude réalisée en 2005 ne fasse pas mention du rôle du doublage dans l'industrie, l'UDA tient à saisir l'occasion de sensibiliser le comité au fait que la santé de l'industrie québécoise du doublage s'est détériorée considérablement au cours des derniers mois et des dernières années.

Comme l'indiquent les tableaux 1 et 2, les données les plus récentes provenant de l'ANDP et de la SODEC datant de 2013 faisaient déjà état d'une diminution de 36 % de la valeur des contrats de production (de 26,5 à 16,9 millions de dollars) et de 34 % du nombre de contrats (de 440 à 289 contrats).

Les conditions de marché ont continué de se détériorer en 2014, à un tel point que l'UDA, lors du renouvellement de son entente collective avec l'ANDP il y a quelques mois, a acquiescé à une réduction des cachets consentis aux artistes de 15 à 25 % selon le type de production, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Cette mesure extraordinaire témoigne de la gravité de la crise que l'industrie traverse présentement.

Trois causes principales expliquent l'état précaire dans lequel l'industrie se trouve aujourd'hui : l'intensification de la concurrence étrangère, l'inégalité des conditions de marché et l'émergence de nouveaux modes de diffusion ayant peu recours au doublage canadien.

### Une concurrence étrangère qui s'intensifie

La France a toujours fait figure de concurrent traditionnel à l'industrie canadienne du doublage en langue française. Ce marché occupe une position dominante en raison de sa taille et d'une réglementation exigeant que les productions cinématographiques soient doublées sur le territoire de l'Union européenne, ce qui limite l'accès à ce marché lucratif aux entreprises canadiennes<sup>9</sup>.

La concurrence s'est toutefois intensifiée ces dernières années. Comme le gouvernement du Québec le reconnaissait dans son dernier budget « (...) de nouveaux joueurs, tels que la Belgique, l'Espagne, l'Italie et le Maroc, ont fait leur entrée sur le marché du doublage avec des offres de service très concurrentielles en français »<sup>10</sup>. L'ANDP notait d'ailleurs l'an dernier que « la Belgique et l'Espagne offrent par exemple des prix extrêmement bas qui leur permettent d'attirer une part grandissante des projets de doublage »<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Les œuvres cinématographiques d'origine canadienne doublées au Canada sont exemptées de cette réglementation. Pour information, consulter le Centre national du cinéma et de l'image animée, « Décret N° 90-174 du 23 février 1990 », article 17.

<sup>10</sup> Ministère des Finances du Québec, « Budget 2015-2016 : Le Plan économique du Québec », mars 2015, page B.70.

<sup>11</sup> Association nationale des doubleurs professionnels, *op cit*.

L'arrivée de cette nouvelle concurrence vient gruger des parts de marché à l'industrie canadienne du doublage sur ses marchés domestiques et étrangers, en particulier pour les productions cinématographiques diffusées ailleurs qu'en salles, les productions télévisuelles et les productions destinées aux nouveaux modes de diffusion.

## **Un terrain de jeu inégal**

Le Québec et le Canada ont été parmi les premiers signataires de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (communément appelée le Traité sur la diversité culturelle). Ce traité permet aux gouvernements de ne pas appliquer à la culture les critères habituels qui régissent les échanges commerciaux et d'instaurer des mesures visant à protéger et à défendre leur culture ou leurs industries culturelles<sup>12</sup>.

La France, comme tous les pays signataires du traité, est donc en mesure d'adopter des mesures visant à assurer le doublage d'œuvres cinématographiques et télévisuelles sur son territoire, et d'offrir des subventions et des crédits d'impôt en soutien à cette industrie.

Puisqu'elles jouissent d'une protection de leur marché local, les entreprises françaises font donc face à une concurrence plus limitée pour le doublage d'œuvres cinématographiques, ce qui leur permet d'offrir des tarifs plus alléchants pour les autres types de production où la concurrence est plus vive comme les productions n'étant pas destinées au grand écran.

Pourtant, l'industrie canadienne est en mesure de réaliser des doublages en français de qualité répondant aux exigences de tous ces marchés. Les studios canadiens doublent d'ailleurs certaines productions cinématographiques destinées pour le marché français et diffusées sur DVD, à la télévision ou par de nouveaux modes de diffusion.

## **L'émergence de nouveaux modes de diffusion**

L'émergence de nouveaux modes de diffusion virtuels constitue le troisième facteur principal contribuant à la crise sévissant dans l'industrie canadienne du doublage. Si la part des productions cinématographiques projetées en salle qui sont doublées au Québec se situe vers les 80 %, il en est tout autre des productions diffusées par d'autres moyens, en particulier ceux destinés aux nouveaux modes de diffusion. On parle ici de productions cinématographiques et télévisuelles destinées au marché de la télévision, du sur-demande, du DVD et d'Internet. Cela est d'autant plus préoccupant que 81 % des films se visionnent désormais à la maison<sup>13</sup>.

Ces marchés échappent de plus en plus aux entreprises de doublage d'ici et les nouvelles habitudes de visionnement du public vers les modes de diffusion virtuels – qui diffusent principalement du contenu doublé à l'étranger – accentuent ce phénomène.

---

<sup>12</sup> L'article 6 de la Convention stipule que « chaque Partie peut adopter des mesures destinées à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire ». Cela inclut « les mesures réglementaires qui visent à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles » ainsi que « les mesures qui visent à accorder des aides financières publiques ».

<sup>13</sup> Téléfilm Canada. *op cit.*



Les séries de fiction américaines et étrangères échappent presque entièrement à l'industrie québécoise du doublage, et ce, pour plusieurs raisons mentionnées dans le rapport du Forum sur le développement du doublage :

- « Les licences des télédiffuseurs québécois pour l'acquisition d'une série déjà doublée sont équivalentes ou parfois inférieures aux coûts d'un doublage au Québec;
- « Le droit de faire un doublage en français et de le distribuer est la plupart du temps accordé en amont, dès l'étape de la production ou avant son arrivée sur le marché canadien. Concrètement, le télédiffuseur français (France Télévisions, TF1 ou autres) est habituellement le donneur d'ordre. »

L'industrie canadienne du doublage rencontre également des difficultés en ce qui a trait aux séries canadiennes, soit que :

- « La première vente d'une version française se fait généralement pour sa diffusion en France; et,
- « Le manque d'information des producteurs, distributeurs et diffuseurs canadiens sur les incitatifs existants »<sup>14</sup>.

La situation s'est récemment détériorée encore plus avec la décision de Netflix de ne plus effectuer de doublage au Québec. Cette question des diffuseurs virtuels est perçue comme étant au cœur de la crise qui secoue l'industrie. L'attitude de Netflix lors des dernières audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et sa décision de ne plus effectuer de doublage au Québec ne laissent présager rien de bon pour l'avenir, et rien ne permet d'envisager que des diffuseurs similaires arrivant sur le marché se comporteraient différemment. L'exemple de Netflix révèle la désuétude des règles actuelles et l'urgence d'apporter les changements nécessaires pour s'adapter à cette nouvelle réalité. Il est donc essentiel que les gouvernements demeurent proactifs face à ces nouveaux modes de diffusion et au manque d'accès à du contenu francophone sur ces plateformes.

## **Impacts: baisse de la demande et de l'emploi**

Comme nous l'avons vu précédemment, les données datant de 2013 témoignaient déjà d'une diminution de 36 % de la valeur des contrats de production (de 26,5 à 16,9 millions de dollars) et de 34 % du nombre de contrats (de 440 à 289 contrats). C'est notamment pour cette raison que l'ANDP affirmait l'an dernier que « l'industrie du doublage semble être en perte de vitesse depuis au moins ces cinq dernières années ».

La situation s'est depuis détériorée, si bien que l'UDA, lors du renouvellement de son entente collective avec l'ANDP il y a quelques mois, a consenti aux réductions de cachets évoqués précédemment. Cette nouvelle entente a pour objectif de récupérer les marchés qui échappent de plus en plus à l'industrie locale. Il s'agit là d'un geste exceptionnel qui atteste de l'ouverture de l'UDA et de sa volonté de travailler en partenariat avec les acteurs de l'industrie pour revitaliser le doublage.

Bien que l'UDA souhaite ardemment que cette mesure, combinée à la décision du gouvernement du Québec en mars 2015 de renverser les coupes réalisées l'année

---

<sup>14</sup> Rapport et recommandations du Forum sur le développement du doublage à Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *op cit*, page 6.

dernière au crédit d'impôt pour le doublage de films, contribue à renverser la tendance, les risques que l'industrie du doublage poursuive son déclin sont bien réels.

Pour les comédiens et les directeurs de plateau membres de l'UDA affectés par cette tendance, ainsi que pour les centaines d'autres artistes et artisans du doublage, cette situation a atteint un niveau critique qui mérite que l'on s'y attarde avec des mesures concrètes. Plus que l'avenir de l'industrie, c'est l'accès des Canadiens d'expression française aux œuvres cinématographiques et télévisuelles dans une langue de proximité qui est ici en péril.

### **3. Recommandations de l'UDA pour renforcer l'industrie canadienne du doublage**

Puisque l'examen que réalise le Comité vise également à analyser l'efficacité des programmes de financement du gouvernement, à chercher des façons de promouvoir la valeur de l'industrie et le contenu qu'elle crée, et à formuler des recommandations au gouvernement, nous proposons donc ici des solutions permettant de répondre aux enjeux mentionnés précédemment.

D'emblée, il est important de souligner que, pour assurer la pérennité du doublage canadien et garantir au public francophone l'accès aux œuvres cinématographiques dans une langue de proximité, il est essentiel que tous les acteurs du milieu se mobilisent. C'est donc dans un esprit d'ouverture que l'UDA s'adresse à ce comité et au gouvernement fédéral.

Déjà, l'UDA et l'ANDP ont fait preuve d'ouverture et de collaboration comme en témoigne le renouvellement de l'entente collective du doublage. Le gouvernement du Québec a lui aussi posé un premier geste concret en infirmant sa décision de réduire la valeur du crédit d'impôt pour le doublage de films, et l'UDA poursuit ses démarches afin d'adapter et de moderniser les incitatifs visant à réaliser le doublage ici. Il incombe maintenant au gouvernement fédéral d'adopter lui aussi des mesures concrètes pour contribuer à revitaliser l'industrie.

#### **Recommandation 1 – Exiger des producteurs canadiens de réaliser le doublage de leurs productions au Canada lorsqu'elles reçoivent du financement public**

On estime que le doublage d'environ 25 % des séries canadiennes entièrement financées au Canada échappe à l'industrie canadienne du doublage. Dans le cas des séries produites en partie au Canada et bénéficiant de financement public qui ont été doublées à l'étranger, cette proportion monte à 60 %<sup>15</sup>. Par exemple, le doublage de séries telles que *Being Erica* (La vie rêvée d'Érica), *Flashpoint*, *The Border* (Haute surveillance), *Murdoch Mysteries* (Les enquêtes de Murdoch), *Rookie Blue* (Les recrues de la 15<sup>e</sup>), *Saving Hope* (Les passages de l'espoir), *Cracked* (Adrian Black) et *The Guard* (Brigade maritime) n'est pas réalisé au Canada.

---

<sup>15</sup> *Ibid.*

Bien que nous n'ayons pas de données quant au pourcentage des productions cinématographiques canadiennes qui sont doublées à l'étranger, tout porte à croire qu'une proportion croissante échappe également à l'industrie locale, surtout lorsque celles-ci ne sont pas projetées en salles.

L'UDA propose donc que le gouvernement exige des producteurs canadiens de réaliser le doublage de leurs productions au Canada lorsqu'ils ont reçu plus de 50 % de leur financement de fonds publics canadiens pour la production d'œuvres cinématographiques et télévisuelles. Une telle mesure pourrait être implantée par l'entremise d'un amendement aux principes directeurs du Fonds des médias du Canada.

Il existe d'ailleurs un précédent pour ce type de mesure. En effet, le gouvernement du Québec compte une telle exigence parmi ses règles d'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise. Les producteurs n'ont accès à ce crédit que si le contrat pour réaliser le doublage est confié à une entreprise établie au Québec<sup>16</sup>. De plus, depuis 2003, la Régie du cinéma octroie également un tarif préférentiel pour les visas accordés aux films distribués au Québec dans une version doublée au Québec<sup>17</sup>.

Plusieurs témoins ayant comparu devant le comité dans le cadre de cet examen ont d'ailleurs proposé que le gouvernement adopte de nouvelles mesures visant à promouvoir davantage les longs métrages et le contenu télévisuel d'ici auprès du public canadien. La directrice générale de Téléfilm Canada mentionnait d'ailleurs que « nous devons faire connaître l'excellence du contenu canadien par une promotion efficace de l'industrie et de ses succès directement auprès des consommateurs ». Il nous apparaît évident que, pour que le public puisse reconnaître cette excellence, il doit avoir accès à ce contenu dans une langue qui lui est proche.

## **Recommandation 2 – Améliorer le programme du Fonds des médias du Canada pour le doublage/sous-titrage**

L'UDA propose aussi que le programme du Fonds des médias du Canada (FMC) pour le doublage/sous-titrage soit amélioré afin de tenir compte de l'évolution du marché et de mieux atteindre son objectif d'accroître l'accessibilité de la programmation actuelle auprès des Canadiens. L'UDA et l'ANDP comptent d'ailleurs amorcer un dialogue avec le FMC à cet effet.

Les marchés des productions cinématographiques diffusées ailleurs qu'en salles, ainsi que les productions télévisuelles, échappent de plus en plus à l'industrie canadienne du doublage. Comme nous l'avons vu précédemment, les producteurs de contenu, Canadiens comme étrangers, réalisent souvent leur doublage à l'étranger parce que la première vente d'une version française se fait généralement en France, que les coûts du doublage sont parfois supérieurs aux coûts d'acquisition d'une série déjà doublée et que le droit de réaliser et de distribuer une version doublée en français est souvent accordé en amont, avant son arrivée sur le marché canadien.

---

<sup>16</sup> SODEC, « Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise », page 7.

<sup>17</sup> Régie du cinéma du Québec, « Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma ».

C'est pourquoi l'UDA propose que les principes directeurs du programme pour le doublage/sous-titrage soient améliorés afin que le coût du doublage soit financé en amont, dès le montage du budget de la production originale. Puisque plusieurs producteurs éligibles au programme n'y soumettent pas de demande, une telle mesure permettrait à l'industrie du doublage de concurrencer plus efficacement les entreprises européennes en intégrant la valeur de l'aide octroyée à son offre de service, ce qui lui permettrait de proposer une offre plus concurrentielle.

Nous proposons également que les règles du programme soient révisées afin d'accélérer le remboursement des dépenses admissibles aux maisons de doublage puisqu'elles doivent présentement avancer ces sommes pendant une période qui est souvent très longue.

Enfin, trop peu de producteurs semblent connaître l'existence du programme, ou en connaissent l'existence, mais semblent considérer que ses règles d'octroi sont trop complexes et incertaines pour y soumettre des demandes. En effet, les sommes octroyées varient considérablement selon plusieurs paramètres tels que les ventes estimées, la nature de l'entreprise qui soumet la demande (selon que c'est un producteur ou un distributeur), et à qui est destinée la production. Pour une même production ayant un coût de doublage fixe, le montant de l'aide consentie par le programme peut donc varier considérablement en fonction de la nature de l'entreprise soumettant la demande, des revenus que cette entreprise compte tirer et du public auquel la production est destinée. L'UDA propose que ces règles soient simplifiées afin de faciliter l'accès au crédit et recommande que les productions étrangères y soient de nouveau admissibles, comme ce fut jadis le cas.

### **Recommandation 3 – Réévaluer les règles de calcul de contenu canadien afin de promouvoir la diffusion de contenu doublé au Canada**

L'UDA recommande que le CRTC révise ses règles de contenu canadien afin que les télédiffuseurs francophones privilégient les doublages canadiens lorsqu'ils existent et soient tenus d'augmenter la part des doublages d'ici dans l'ensemble de leur grille de programmation.

Nous sommes d'ailleurs fort inquiets des effets qu'aura la nouvelle politique réglementaire de radiodiffusion du CRTC dévoilée le 12 mars dernier. Les quotas pour la quantité d'émissions canadiennes diffusées sur les chaînes locales durant la journée passent ainsi de 55 à 0 %. Les règles de contenu canadien ne s'appliqueront donc maintenant qu'aux heures de grande écoute sur les chaînes locales<sup>18</sup>. Cette décision vise à répondre aux enjeux propres au marché anglophone où les séries canadiennes font face à la concurrence américaine aux heures de grande écoute.

---

<sup>18</sup> À la suite à cette décision, les chaînes locales devront diffuser 50 % de contenu canadien aux heures de grande écoute, soit de 18 à 23 h. Le CRTC a également annoncé qu'il uniformisait les exigences pour les chaînes spécialisées. Ces exigences variaient de 15 à 85 % selon le service et elles sont désormais de 35 % pour l'ensemble de la programmation diffusée sur ces chaînes. Pour plus d'information, voir CRTC, « Renseignements supplémentaires au sujet des changements au système canadien de télévision », document d'information publié le 12 mars 2015.

Or, on peut s'attendre à ce que la nouvelle politique du CRTC ait un effet négatif sur l'industrie du doublage puisque la situation est tout autre dans le marché francophone. Le contenu canadien occupe déjà une place importante sur les réseaux francophones aux heures de grande écoute, si bien que l'on peut s'attendre à ce que la décision de concentrer les règles de contenu canadien sur cette partie de la grille horaire ait peu d'impact sur les habitudes des diffuseurs.

Par contre, étant donné que les réseaux francophones diffusent davantage de contenu doublé en dehors des heures de grande écoute, la décision du CRTC enlève les incitatifs visant à ce que l'ensemble de la programmation contienne du contenu doublé ici. Bien que, dans sa politique, le CRTC ait majoré le crédit accordé aux productions doublées au Canada de 25 à 33 %, cette politique risque d'avoir peu d'impact puisque les règles de contenu canadien ne s'appliquent que de 18 à 23 h pour les diffuseurs locaux.

## 4. Conclusion

L'UDA est sûre qu'en appliquant les recommandations énoncées ici, l'industrie canadienne du doublage en langue française sera mieux outillée pour surmonter les défis qu'elle doit affronter pour assurer sa pérennité.

Comme le gouvernement du Québec le mentionnait dans son dernier budget : « Notre langue est un des fondements de notre identité. Il est important que l'industrie du doublage puisse permettre à la population québécoise d'avoir accès à des doublages de qualité produits dans leur langue de proximité ».

Atteindre cet objectif, aujourd'hui et à l'avenir, exige que tous ceux ayant à cœur la promotion du français et de l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne se mobilisent et travaillent ensemble à trouver et à mettre en place des solutions répondant aux nouveaux défis qui nous confrontent.

L'UDA et ses partenaires de l'industrie du doublage viennent d'entreprendre des actions concrètes en ce sens et souhaitent rallier les instances gouvernementales du Québec et du Canada dans la même direction.

Nous souhaitons que le Comité permanent du patrimoine canadien reconnaisse le bien-fondé des recommandations formulées dans ce document. Nous espérons également qu'il puisse, à sa façon, conscientiser le gouvernement et la population canadienne à la situation précaire dans laquelle se trouve l'industrie du doublage et aux solutions qui doivent être mises en œuvre pour qu'elle puisse toujours contribuer à ce que les Canadiens aient accès aux œuvres cinématographiques et télévisuelles dans une langue qui les touche.

Finalement, nous souhaitons que le gouvernement et ce comité demeurent vigilants quant à l'émergence de nouveaux modes de diffusion virtuels et à leur impact sur l'accès au contenu francophone doublé ici. Le manque d'accès à du contenu francophone sur ces modes de diffusion et l'attitude démontrée par une entreprise en particulier est préoccupant. Il est primordial que le gouvernement entreprenne des discussions avec ces nouveaux joueurs afin de les sensibiliser à la préférence marquée et à la sensibilité des consommateurs canadiens pour les doublages d'ici.